

**SOCIETE MOREL PATRIMOINE - SMP
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 161 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZA LA CROIX DE PIERRE, 4 RUE PLAINE CHAUX
25580 ETALANS
315 015 503 RCS BESANCON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 30 septembre,

A 10 heures 30,

Les associés de la Société SOCIETE MOREL PATRIMOINE - SMP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles MOREL, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Fabienne MOREL est désignée comme secrétaire.

La société AGILIANCE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[...]

ORDRE DU JOUR

[...]

- Examen du mandat du Commissaire aux comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

QUATRIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de ce que le mandat du cabinet AGILIANCE AUDIT, Commissaire aux Comptes arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, et constatant que la société ne dépasse pas à la clôture de deux derniers exercices les seuils rendant obligatoire la présence d'un Commissaire aux Comptes, décide en conséquence de ne pas renouveler ledit mandat qui expire à l'issue de la présente réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

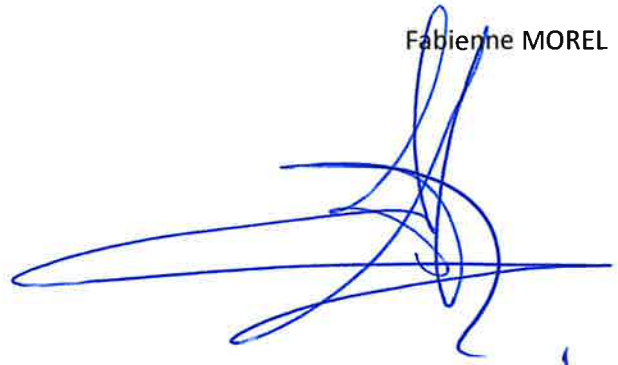
Le Président

Gilles MOREL

A blue ink signature of Gilles MOREL, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal stroke and a small loop.

Le secrétaire

Fabienne MOREL

A blue ink signature of Fabienne MOREL, featuring a complex, overlapping series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.